

D.2016.07.06.9.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

9 - COMMUNICATION

9.7 - Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo et la Ville de Colomiers organisatrice du Festival BD de Colomiers. Approbation et autorisation de signer la convention

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M.Arévalo)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la manifestation culturelle « Festival BD de Colomiers », qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2016, il a été convenu d'établir un partenariat entre le SMTC-Tisséo et la Ville de Colomiers en vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Aussi, le SMTC-Tisséo s'engage à assurer :

- la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 7 au 20 novembre 2016 afin de promouvoir cette manifestation, ses accès en transport en commun et l'application de la gratuité sur l'entrée au Festival sur présentation de la Carte Pastel auprès du grand public.
COUT NUL
- la mise à disposition d'espaces d'affichage sur le réseau bus et métro Tisséo (250 exemplaires dos conducteurs, 250 exemplaires voissures de bus et 45 exemplaires rames de métro) du 7 au 20 novembre 2016.
COUT NUL
- la création d'un titre de transport collector spécial « Festival BD de Colomiers».

Quantité : 50 001 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo uniquement

COUT NUL

Le SMTC-Tisséo s'engage également à retirer 300 titres 1 déplacement (valeur unitaire 1.60€ TTC) sur ces 50001 exemplaires (200ex seront mis à disposition de la Ville de Colomiers et 100ex au SMTC-Tisséo).
NON-RECETTE : 480 EUROS

En contrepartie, la Ville de Colomiers s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 22 octobre 2016 et prendre à sa charge les frais liés à la duplication de l'annonce.
- Réaliser et assurer la livraison des affiches avant le 22 octobre 2016.
- Faire figurer le logo du SMTC-Tisséo sur les documents de communication de la manifestation.
- Assurer l'application de la gratuité aux festivaliers qui seront munis d'une carte pastel et communiquer cette offre sur ses moyens de communication (affiches du festival, site internet et sur l'annonce sonore destinée à être diffusée dans le métro).
- Associer le SMTC-Tisséo aux événements de communication et de relations publiques.
- Mettre à disposition 100 invitations

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160711-20160706-9-7D- DE Date de télétransmission : 11/07/2016 Date de réception préfecture : 11/07/2016
--

*
* *

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

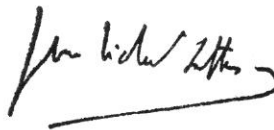
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Colomiers.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYEN
n° C 2016-0861

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D.2016.07.06.09.07 du 6 juillet 2016

Ci-après désigné par les termes « SMTC-Tisséo »,

ET

LA VILLE DE COLOMIERS, Direction Sport, Culture et Développement Associatif, sise 1 Place Alex Raymond, BP 30330 31776 Colomiers Cedex et représentée par son Maire,

Ci-après dénommée « **VILLE DE COLOMIERS** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la manifestation culturelle « Festival BD de Colomiers », qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2016, il a été convenu d'établir un partenariat entre le SMTC-Tisséo et la Ville de Colomiers en vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques du SMTC-Tisséo et la Ville de Colomiers dans le cadre des actions organisées par cette dernière lors du festival BD de Colomiers

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

1- Engagements du SMTC-Tisséo

- la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 7 au 20 novembre 2016 afin de promouvoir cette manifestation, ses accès en transport en commun et l'application de la gratuité sur l'entrée au Festival sur présentation de la Carte Pastel auprès du grand public.
- la mise à disposition d'espaces d'affichage sur le réseau bus et métro Tisséo (250 exemplaires dos conducteurs, 250 exemplaires voissures de bus et 45 exemplaires rames de métro) du 7 au 20 novembre 2016.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160711-20160706-9-7D- DE Date de télétransmission : 11/07/2016 Date de réception préfecture : 11/07/2016
--

- la création d'un titre de transport collector spécial « Festival BD de Colomiers».

Quantité : 50 001 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo

Le SMTC-Tisséo s'engage également à retirer 300 titres 1 déplacement (valeur unitaire 1.60€ TTC) sur ces 50001 exemplaires (dont 200ex seront mis à disposition de la Ville de Colomiers et 100 ex au SMTC-Tisséo).

2 - Engagements de la Ville de Colomiers

En contrepartie, la Ville de Colomiers s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 22 octobre 2016 et prendre à sa charge les frais liés à la duplication de l'annonce.
- Réaliser et assurer la livraison des affiches avant le 22 octobre 2016.
- Faire figurer le logo du SMTC-Tisséo sur les documents de communication de la manifestation.
- Assurer l'application de la gratuité aux festivaliers qui seront munis d'une carte pastel et communiquer cette offre sur ses moyens de communication (affiches du festival, site internet et sur l'annonce sonore destinée à être diffusé dans le métro).
- Associer le SMTC-Tisséo aux événements de communication et de relations publiques.
- Mettre à disposition 100 invitations.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prendra effet à compter de la signature par la dernière partie. Elle prendra fin à l'achèvement de la manifestation sauf cas de résiliation prévu à l'article 6.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160711-20160706-9-7D- DE Date de télétransmission : 11/07/2016 Date de réception préfecture : 12/07/2016
--

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président

Pour la Ville de Colomiers
Le Maire

Jean-Michel LATTES

Karine TRAVAL-MICHELET

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160711-20160706-9-7D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016